

SYNTHÈSE

ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ

CANDIDATURE À L'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES **2024**



#ambitionolympique

AVANT-PROPOS

Alors que le 15 septembre 2015 débutera la phase officielle pour les comités nationaux olympiques et les villes souhaitant se porter candidats à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, la France s'interroge sur l'opportunité d'une candidature.

Le contexte de fortes contraintes budgétaires, les échecs français lors des dernières candidatures olympiques et paralympiques, les polémiques liées à certains grands événements sportifs organisés à l'étranger sont autant d'éléments qui incitent à la prudence.

Les pouvoirs publics et le mouvement sportif ont donc confié à Bernard Lapasset, président du Comité français du sport international (CFSI), la responsabilité d'une étude d'opportunité concernant une candidature à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques dont ce document est la synthèse.

Cette étude doit apporter aux décideurs, le mouvement sportif, les collectivités territoriales et l'État, des éléments d'information nécessaires à une prise de décision éclairée et responsable, qui devra intervenir à l'été 2015.

Une démarche structurée et partagée

Remise le 12 février 2015 au Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, à la Région Île-de-France et à la Mairie de Paris, l'étude d'opportunité tient compte des enseignements des candidatures précédentes et a été structurée en intégrant trois objectifs :

- **Positionner le mouvement sportif comme chef de file de la démarche**, avec une implication forte des athlètes, dès la phase de réflexion. Ce positionnement est essentiel car une candidature aux Jeux Olympiques et Paralympiques s'adresse en premier lieu aux acteurs du mouvement sportif international.
- **Partager la feuille de route** précisant la méthode et le calendrier avec les différents acteurs concernés par une éventuelle candidature. Si le mouvement sportif doit être en première ligne, pour mener un projet réussi, il ne peut pas pour autant agir seul et doit au contraire s'appuyer sur l'ensemble des autres acteurs, chacun ayant un rôle clé à jouer.
- **Intégrer une dimension participative** pour impliquer largement, au plus tôt, afin de faciliter l'appropriation du projet et de concevoir un dossier qui réponde véritablement aux besoins des différentes familles d'acteurs (mouvement sportif, pouvoirs publics, monde économique, société civile, médias).

Penser les Jeux au-delà de l'événement sportif

Pour qu'un projet olympique et paralympique prenne tout son sens, les Jeux ont été abordés, tout au long de la démarche, comme devant :

- **Dépasser le cadre strict de la durée de l'événement sportif** pour être appréhendés comme un projet responsable sur lequel il est possible de capitaliser pendant neuf ans entre le début de la candidature et la cérémonie de clôture des Jeux Paralympiques, et qui peut laisser un héritage à un pays pendant plusieurs décennies ;
- **Dépasser le cadre strict de Paris et de la Région Île-de-France** pour concerner tous les territoires et tous les Français ;
- **Dépasser le cadre strict du sport** pour impacter la France dans de nombreux domaines : la jeunesse, le rayonnement et l'attractivité internationale de la France, la cohésion sociale et l'engagement citoyen, l'innovation et la technologie ou encore le développement économique et territorial.

SYNTHESE

La France a besoin d'un grand projet fédérateur

Le rapport sur l'État de la France 2014 du Conseil économique, social et environnemental (CESE) indique que « morosité, lassitude et méfiance sont les qualificatifs qui reviennent le plus fréquemment lorsque les Français sont interrogés sur leur état d'esprit »¹.

Ce rapport souligne « l'absence de projet structurant et fédérateur proposé à la société ».

Un sondage réalisé en 2013² dans 51 pays sacre également les Français champions du monde du pessimisme - loin devant les Afghans ou les Irakiens -, tandis que 71% d'entre eux se déclaraient récemment pessimistes en pensant à l'avenir³.

Pourtant la France a de nombreux atouts.

Une jeunesse qui ne demande qu'à se mobiliser et à s'enthousiasmer autour d'un grand projet qui lui offrirait des perspectives. De grandes entreprises leaders au niveau mondial, de jeunes entreprises qui innovent, des artistes internationalement reconnus, de grands chefs étoilés, des prix Nobels ou encore des champions exceptionnels qui font retentir la Marseillaise sur l'ensemble de la planète.

Pour mettre en lumière ce que la France a de mieux, pour fixer un cap, pour porter une ambition et redonner de l'espoir et des perspectives, notre pays a besoin d'un projet mobilisateur qui parle au plus grand nombre.

Un projet olympique et paralympique peut-il être ce projet structurant et fédérateur qui permettrait notamment de placer la jeunesse au cœur des préoccupations ?

Alors que la principale préoccupation des Français porte sur la création d'emplois⁴, un projet olympique et paralympique peut-il être un outil, un levier, une opportunité pour participer à construire la France de demain ?

Les événements tragiques qui se sont déroulés à Paris en janvier 2015 ont, plus que jamais, mis en évidence l'enjeu que représente également le vivre-ensemble pour la France. Dans ce contexte, un projet olympique et paralympique peut-il contribuer à rassembler tous les Français et à véhiculer les valeurs d'universalité, de tolérance, de respect et d'amitié ?

Avec 17,6 millions de licences et autres titres de participation délivrés en France tous les ans, le sport rassemble très largement. Il représente le premier mouvement associatif français avec 180 000 associations sportives, et le premier secteur d'engagement bénévole avec 4 millions de participations.

Au-delà des valeurs qu'il véhicule et de sa contribution sociétale, le sport se caractérise par l'intérêt médiatique qu'il suscite et son poids économique.

¹ Rapport annuel sur l'état de la France – Conseil économique, social et environnemental, décembre 2014

² Sondage réseau WIN-Gallup International Association, 2013.

³ Sondage Ifop - Dimanche Ouest-France, janvier 2015.

⁴ Sondage CSA pour Les Echos, Radio Classique et l'Institut Montaigne, décembre 2014

Alors que les 10 premières audiences de l'histoire de la télévision française sont toutes liées à un événement sportif, la meilleure audience en 2014 a une nouvelle fois été réalisée grâce à la retransmission d'une compétition sportive⁵.

Si ces chiffres illustrent l'intérêt des Français pour le sport, il serait toutefois réducteur de le considérer uniquement sous l'angle d'un spectacle télévisé.

Cette filière représente 37,1 milliards d'euros de dépense sportive par an⁶, 275 000 emplois équivalents temps plein, 4 milliards d'euros de recettes de TVA, 3,5 à 4 milliards de charges sociales, 200 millions d'impôts sur les sociétés ou encore 250 millions de taxes indirectes⁷.

L'intérêt marqué des Français pour le sport et le poids de ce secteur en France peuvent-ils répondre au besoin d'un projet fédérateur pour la société française et conduire notre pays vers le chemin d'une candidature à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques, plus grand événement sportif au monde ?

Les Jeux Olympiques et Paralympiques : bien plus qu'un simple événement sportif

Avec 205 Comités nationaux olympiques (CNO), 10 500 athlètes olympiques et 4 300 athlètes paralympiques, 3,7 milliards de téléspectateurs, 100 000 heures de diffusion TV, 20 000 journalistes accrédités ou encore 70 000 volontaires, les Jeux sont le premier événement planétaire.

Un projet olympique et paralympique dépasse très largement le cadre strict de la durée de l'événement sportif, des détenteurs de billets, du territoire de la ville hôte et même du sport.

Lors de la dernière édition des Jeux d'été à Londres, 11 millions de billets ont été vendus et 8 millions de personnes se sont réunies pendant l'événement sur les 70 fans zones établies partout en Grande-Bretagne afin de vivre l'expérience olympique.

Les Jeux se déclinent également bien avant le début des épreuves officielles puisque des épreuves sportives internationales, les « test events », sont organisées dans les différents sports tout au long de l'année qui précède les Jeux. Pour les Jeux de Rio 2016, ce sont par exemple 45 événements de niveau international qui seront organisés et qui contribueront à tester l'organisation des Jeux.

Les Jeux sont également l'occasion de contribuer à l'animation de nombreux territoires, puisqu'à l'occasion des Jeux de Londres, plus de 15 millions de Britanniques se sont par exemple rassemblés dans les rues pour le relais de la flamme olympique. Le parcours de la flamme, qui couvrait plus de 1000 villes, agglomérations et villages du pays, avait été défini pour passer à moins d'une heure de 95% de la population britannique.

La désignation d'une ville hôte des Jeux Olympiques et Paralympiques a également pour effet d'augmenter le nombre d'événements sportifs internationaux organisés dans ce pays au cours des années qui précèdent les Jeux. Entre 2007 et 2012, la Grande-Bretagne a ainsi organisé pas moins de 118 événements sportifs internationaux. Tenus dans 35 villes différentes, ces derniers ont concerné 41 sports olympiques et paralympiques.

⁵ Coupe du monde de football FIFA 2014, ¼ de finale France-Allemagne, 16,9 millions de téléspectateurs - Source Médiamat- Médiamétrie

⁶ Les chiffres clés du sport – Source ministère des Droits des femmes, de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, juin 2014

⁷ Étude Kurt Salmon et KantarSport pour le Comité National Olympique et Sportif Français, janvier 2014

Cette dynamique se prolonge à l'issue des Jeux. Les infrastructures sportives, le savoir-faire développé par le pays hôte des Jeux et son dynamisme lui permettent de rester un partenaire privilégié des fédérations internationales et de continuer à accueillir de grands championnats internationaux.

Projet global mis en œuvre sur plusieurs années, les Jeux de Londres ont aussi été l'occasion pour 43 millions de personnes de participer à l'olympiade culturelle et pour 6,5 millions d'enfants de bénéficier d'un programme d'éducation aux valeurs olympiques.

Les Britanniques ont ainsi montré que l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques pouvait être un formidable outil d'aménagement du territoire, de cohésion et de fierté nationales, de rayonnement, d'attractivité et de promotion de la Grande-Bretagne et de ses savoir-faire à l'international de la Grande-Bretagne à l'international et plus globalement du dynamisme d'une Nation.

Si les derniers Jeux d'été organisés à Londres 2012 ont été unanimement salués, d'autres éditions ont parfois laissé des infrastructures sportives à l'abandon à l'issue des épreuves sportives. Dans l'histoire des Jeux Olympiques et Paralympiques cohabitent les éditions réussies et d'autres qui font polémique.

Cette situation traduit le fait que ces grands événements sportifs ne sont pas par nature bons ou mauvais pour un pays, ils sont ce que les organisateurs décident d'en faire et reflètent la façon qu'ils ont de les préparer.

Malgré le formidable engouement suscité par les Jeux Olympiques et Paralympiques, leur organisation fait débat, principalement en raison de son coût.

Coût des Jeux Olympiques et Paralympiques : entre mythe et réalité

Les coûts liés aux Jeux s'articulent autour de deux budgets différents : le budget du comité d'organisation des Jeux et celui lié aux infrastructures permanentes à créer.

Le budget du Comité d'organisation des Jeux (budget COJO) : les Jeux financent les Jeux

Le budget du Comité d'organisation des Jeux (budget COJO), relativement stable d'une édition à l'autre, intègre tous les coûts directement liés aux Jeux. Il permet de « livrer » l'événement sportif en finançant toutes les dépenses liées aux infrastructures sportives temporaires, à l'aménagement et au fonctionnement des sites, au transport et la restauration des personnes accréditées, aux ressources humaines, à la communication, à l'organisation des « test events », etc.

Il n'y a pas d'argent public mobilisé pour financer l'organisation des Jeux Olympiques.

Les Jeux financent les Jeux : d'une part grâce à une contribution directe du CIO - un peu plus d'1 milliard de dollars pour Londres 2012, au moins de 2 milliards à partir de 2020 - et d'autre part grâce aux revenus du comité d'organisation liés à la billetterie et au programme marketing.

Les pouvoirs publics apportent uniquement 3% du budget total du comité d'organisation des Jeux. Cette somme ne sert pas à financer les Jeux Olympiques, elle est intégralement dédiée au financement d'une partie des coûts spécifiques des Jeux Paralympiques.

Le budget hors COJO : les Jeux accélérateurs du développement territorial

Le budget hors COJO comprend les investissements mobilisés pour construire ou rénover des infrastructures permanentes utilisées pendant les Jeux mais qui ont vocation à servir la population bien au-delà, pendant plusieurs décennies (logements, infrastructures de transport, etc.).

Si certains de ces investissements sont directement liés à un projet olympique et paralympique et n'auraient pas été prévus en l'absence d'une candidature, d'autres s'inscrivent dans le cadre de projets de développement territoriaux déjà programmés et permettent de sécuriser des investissements qui auraient été lancés à plus ou moins long terme.

Le montant des investissements nécessaires pour réaliser les infrastructures pérennes dépend du niveau d'équipement du pays et de sa volonté de s'appuyer sur les effets accélérateurs et catalyseurs d'un projet olympique pour réaliser de grands projets structurants.

Comme précisé dans la suite du document, un projet français aurait un coût réduit puisqu'il pourrait s'appuyer sur les nombreuses infrastructures existantes et celles déjà programmées dans le cadre du développement du Grand Paris, notamment dans le domaine des transports. Il permettrait de sécuriser la livraison d'un certain nombre de projets structurants.

Le coût d'une candidature

Dans le cadre des travaux de l'Agenda 2020, le CIO souhaite que les frais engagés par les comités de candidature diminuent. Il y aura moins de présentations officielles et le CIO prendra par exemple directement en charge certains frais liés à la commission d'évaluation et aux délégations des comités de candidature qui présenteront leur projet. Les principales dépenses d'un comité d'organisation peuvent s'articuler autour des postes budgétaires suivants : administration et coordination générale ; études techniques et présentations officielles ; communication et événements nationaux de promotion ; relations internationales et événements internationaux.

Pour permettre à une candidature française d'être compétitive, le budget du comité de candidature est évalué quant à lui à 60 millions d'euros. La finalisation du plan de financement de la candidature, s'appuyant sur différentes sources de financement, élément essentiel si le projet devait se poursuivre, est prévu pour la phase 2 de la démarche.

Des Jeux Olympiques et Paralympiques, une opportunité pour la France ?

Le retentissement et l'impact exceptionnels des Jeux Olympiques et Paralympiques, aux niveaux national et international, font de l'organisation de cet événement un projet unique. Décider de s'engager dans une candidature nécessite d'être éclairé au plus juste sur ce qui caractérise cet événement et son environnement.

Dans cette perspective, le cœur de l'étude d'opportunité a été organisé autour de trois questions essentielles :

1. Un projet olympique et paralympique présente-t-il un intérêt pour la France ?
2. La France est-elle en mesure de répondre au cahier des charges technique du Comité international olympique (CIO) et de mobiliser les financements nécessaires pour mener ce type de projet ?
3. La France peut-elle remporter l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 ?

1. Un projet olympique et paralympique présente-t-il un intérêt pour la France ?

Un projet olympique et paralympique reste une opportunité sans équivalent

Un projet olympique et paralympique est une matière brute qu'il faut modeler en fonction des besoins du pays et du territoire organisateurs.

Les Jeux seront toujours ce que les pays décideront d'en faire et il appartient à la France de concevoir un projet qui lui ressemble et qui réponde à ses aspirations.

Projet global qui dure neuf ans et laisse un héritage pendant plusieurs décennies, les Jeux sont bien plus qu'un simple événement sportif. Ils pourraient toucher tous les publics et de nombreux territoires, impacter le développement économique et contribuer au rayonnement et à l'attractivité internationale de la France. Ils offriraient l'occasion de rassembler les Français et d'avancer sur de grands sujets de société, comme le handicap, le développement durable, l'engagement citoyen, la jeunesse ou le vivre ensemble.

A la lumière des enjeux auxquels la France doit faire face et des objectifs qu'elle se fixe, un tel projet pourrait être une véritable opportunité pour contribuer à avancer vers « une France qui fasse à nouveau école », pour reprendre la formulation de Jean Pisani Ferry, Commissaire général de France Stratégie dans son rapport « Quelle France dans dix ans ? Les chantiers de la décennie ».

Les opportunités que pourrait offrir un projet olympique rejoignent à l'évidence certains objectifs que se fixent l'État, les collectivités territoriales et les acteurs du monde économique et permettraient de proposer un projet porteur de sens pour les Français.

Pour contribuer à concevoir un projet « utile », le Comité français du sport international a mis en place une démarche participative inédite. Entre mai et septembre 2014, plus de 250 personnalités du mouvement sportif, athlètes et dirigeants, mais également du monde économique, de la société civile, des médias et des partenaires institutionnels ont ainsi été invitées à participer aux travaux de douze ateliers thématiques, réunis sous l'appellation #ambitionolympique.

Ces ateliers avaient pour objectif de :

- S'interroger sur les enjeux auxquels un projet olympique et paralympique pourrait contribuer à répondre et sur l'apport des Jeux dans ces domaines ;
- Mettre en lumière les bonnes pratiques existantes, en lien avec ces thématiques, sur lesquelles s'appuyer ;
- Faire des premières propositions pour saisir pleinement les perspectives qu'un projet olympique et paralympique pourrait offrir.

Les réflexions et les propositions issues des ateliers ont été regroupées autour de trois grandes thématiques pour permettre à un éventuel projet olympique et paralympique porté par la France de prendre tout son sens, et contribuer ainsi pleinement aux chantiers de la décennie :

- Un projet pour une France ambitieuse, solidaire et enthousiaste ;
- Un projet au service de la population, des territoires et de l'économie ;
- Un projet participatif, responsable et ouvert sur le monde.

Les participants ont souligné la nécessité de faire vivre la dimension participative pour faire des Jeux le premier projet de ce niveau véritablement co-construit avec la population.

Les travaux des ateliers thématiques ont permis d'identifier et d'illustrer de nombreuses passerelles entre un projet olympique et paralympique et certains enjeux auxquels la France doit faire face.

Alors que la première phase autour des ateliers thématiques avait pour vocation de mener une réflexion large sur les différents champs susceptibles d'être impactés par les Jeux, il conviendra, si le projet se poursuit, que le mouvement sportif, les pouvoirs publics et les principaux partenaires concernés choisissent ensemble les grands thèmes prioritaires sur lesquels se concentrer. Cette étape pourrait également être l'occasion d'associer le grand public pour garantir que les Jeux répondent à ses aspirations.

Alors qu'un an après les Jeux de Londres 2012, 74% des Britanniques et plus de 80% des 18-44 ans souhaitent que la Grande-Bretagne accueille à nouveau des Jeux, la France a également tous les atouts pour imaginer des Jeux qui laissent une trace positive pour le pays.

Si les Jeux de Londres ont été un succès sportif, médiatique, populaire et économique, une candidature portée par la France devra aller encore plus loin pour proposer un projet inscrit au cœur de la société où le sport et les Jeux seraient un outil au service des préoccupations des citoyens et des grandes causes nationales et internationales.

Les Jeux Olympiques et Paralympiques, un cap pour la décennie : 10 bonnes raisons de s'engager

1. Un projet pour fixer un cap, porter une ambition et fédérer toutes les énergies
2. Un projet pour mobiliser la jeunesse
3. Un projet pour favoriser le vivre ensemble, la cohésion et la fierté nationales
4. Un projet pour changer le quotidien des personnes en situation de handicap
5. Un projet pour développer l'engagement citoyen et offrir la même chance à chacun
6. Un projet pour inscrire le développement durable dans le quotidien de nos entreprises et de nos citoyens
7. Un projet pour positionner les valeurs du sport au cœur de la société, développer la pratique sportive et améliorer la santé des Français
8. Un projet pour réussir le "Grand Paris des Jeux " et animer les territoires
9. Un projet pour remettre l'économie française en mouvement et offrir à nos entreprises un terrain de jeu pour innover
10. Un projet pour renforcer le rayonnement et l'attractivité de la France à l'international

La force des Jeux de pouvoir impacter de nombreux domaines ne doit pas pour autant devenir une faiblesse en incitant les décideurs à concevoir des Jeux qui « servent à tout ».

Deux de ces enjeux nous paraissent être par exemple au cœur des défis que notre pays doit relever durant la prochaine décennie.

La jeunesse

Les membres des groupes de travail ont souligné l'importance de placer les jeunes au centre du projet. De sa conception à sa mise en œuvre, en passant par sa promotion, la « génération 2024 » pourra être totalement mobilisée autour des Jeux pendant près de dix ans. Ce projet au service de la jeunesse devra également se concrétiser dans l'héritage des Jeux avec, par exemple, la reconversion, proposée par certains, du village olympique en cité internationale de la jeunesse. A l'heure où, pour la première fois, les jeunes, « digital natives », forment leurs aînés, les Jeux leur donneraient l'opportunité de se mobiliser et de se réaliser pleinement autour d'un grand projet fédérateur.

L'innovation

Révélant un pays en mouvement et dynamique, l'innovation est portée, et même provoquée, par la jeunesse. Elle permet à nos entreprises de conquérir de nouveaux marchés. Préconisée dans les ateliers comme un axe clé d'un éventuel projet de candidature, l'innovation a toujours été au centre de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques. Ces derniers offrent un formidable terrain de jeu et une caisse de résonance exceptionnelle pour promouvoir nos savoir-faire. Alors que l'Île-de-France est « *l'une des toutes premières régions du monde pour les enseignants chercheurs - il y en a autant qu'à Londres, Oxford et Cambridge réunis, autant que dans la Silicon Valley, plus qu'à New York⁸* », un projet olympique servirait véritablement la volonté partagée de tous les acteurs de mieux faire connaître à l'international la réalité de notre action.

Ces deux enjeux pourraient être les premiers à bénéficier de la dynamique qu'apportent les Jeux Olympiques et Paralympiques.

Pour autant, un éventuel projet porté par la France ne pourra pas être uniquement centré sur des préoccupations nationales, il devra également répondre aux aspirations du Mouvement olympique international et se positionner comme un outil de promotion et de développement du sport dans le monde.

La réflexion pour concevoir un éventuel projet olympique et paralympique français doit donc trouver le point d'équilibre entre l'impact national du projet et sa contribution internationale.

2. La France est-elle en mesure de répondre au cahier des charges technique du Comité international olympique (CIO) et de mobiliser les financements nécessaires pour mener ce type de projet ?

La France peut s'engager dans un projet responsable

La situation de Paris et de la Région Île-de-France concernant les infrastructures et équipements structurants nécessaires à l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques est exceptionnelle, qu'il s'agisse des infrastructures d'hébergement, de sécurité, de télécommunication ou de transport. Elle est renforcée par les perspectives du Grand Paris.

⁸ Source La Tribune : <http://www.latribune.fr/blogs/la-tribune-du-grand-paris/20140328trib000822511/le-potentiel-de-recherche-de-l-ile-de-france-est-aussi-important-que-celui-de-la-silicon-valley-pierre-veltz.html>

Sur le plan des équipements sportifs, la région capitale se trouve dans une situation rare lui permettant de s'appuyer sur de nombreuses installations prestigieuses, neuves, en cours de rénovation ou de création, comme le Stade de France, le vélodrome de Saint-Quentin-en-Yvelines, la base nautique de Vaires-sur-Marne, le stade Jean Bouin, l'Arena 92, le stade Roland Garros, le Palais Omnisport de Paris Bercy, l'hippodrome de Longchamp, le Golf national, etc.

Les différentes options envisagées dans le cadre nos travaux se sont donc appuyées sur ces infrastructures existantes ou déjà programmées. Pour répondre aux besoins non couverts, le recours à des enceintes temporaires est préconisé, dès qu'il n'y aurait pas de perspectives d'utilisation pérenne pour la population - en total concordance avec les dernières orientations du CIO - limitant ainsi significativement l'impact budgétaire.

Les scénarios de « concept des opérations »⁹ proposés s'inscrivent en totale cohérence avec le schéma de transport prévu dans le cadre du Grand Paris. Ils répondent tous au cahier de charges du CIO et aux aspirations des populations accréditées avec, par exemple, deux options mettant le village olympique à moins de 20 minutes des sites de compétition pour 85% des athlètes.

La France peut porter une candidature au budget raisonnable

Dans un contexte budgétaire contraint, cette approche permettra de limiter le montant de l'investissement global lié au projet et de répondre ainsi aux craintes légitimes suscitées par certaines éditions passées des Jeux.

Concernant le budget d'organisation des Jeux (budget COJO), celui-ci est évalué à environ 3,6 milliards de dollars US (3,2 milliards d'euros) et sera financé quasi-exclusivement par des fonds privés (97%), notamment grâce à une contribution du CIO de 2 milliards de dollars (1,846 milliards d'euros). La contribution publique au budget d'organisation des Jeux (3%) sera entièrement dédiée à la prise en charge d'une partie des dépenses spécifiques liées à l'organisation des Jeux Paralympiques, conformément au cahier des charges.

Le budget en infrastructures des Jeux à Paris en 2024 (budget hors COJO) a été évalué en première approche à 3 milliards d'euros. Sur ce total, près de deux milliards concernent des installations déjà programmées ou envisagées et qu'un projet olympique et paralympique permettrait de sécuriser ou d'accélérer : 1,7 milliards d'euros pour la construction du village olympique, qui participe à l'effort de construction en logements manquants en Île-de-France, et 0,2 milliards d'euros affectés à la nécessaire mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite de certaines infrastructures de transport.

Par conséquent, l'investissement spécifique nécessaire pour les Jeux peut en réalité s'évaluer à environ 1 milliard d'euros, à répartir entre les maîtrises d'ouvrage publiques et privées.

Loin du gigantisme supposé des Jeux, l'étude montre que le projet français pour 2024 saurait être un projet responsable financièrement et durable.

Il s'inscrirait ainsi en cohérence avec les recommandations de l'Agenda 2020 du CIO qui visent notamment à offrir davantage de souplesse aux candidats à l'organisation des Jeux pour présenter un projet répondant avant tout à leurs besoins économiques, sociaux et sportifs et garantir le caractère durable des Jeux.

⁹ Synthèse spatiale du plan d'implantation des sites (de compétition et de non-compétition), du plan d'hébergement et du plan de transport permettant de lier l'ensemble des sites entre eux.

3. La France peut-elle remporter l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 ?

La France peut porter une candidature ambitieuse

Des membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU et de ceux du G7¹⁰, la France est à ce jour le seul pays à ne pas avoir accueilli récemment les Jeux Olympiques et Paralympiques, ou à ne pas être officiellement candidat pour la prochaine édition.

Au sein du G7, la Grande-Bretagne a organisé les derniers Jeux d'été en 2012, la Chine ceux de 2008 et la ville de Pékin est à nouveau candidate pour les Jeux d'hiver 2022 ; la Russie était l'hôte des Jeux d'hiver 2014, tandis que les États-Unis ont accueilli ceux de 2002 et seront candidats pour 2024. L'Italie a accueilli les Jeux Olympiques d'hiver 2006 et a annoncé une candidature pour 2024, tout comme l'Allemagne.

Si elle décide de se positionner pour 2024, la France devra faire face à une forte concurrence internationale. Outre l'Italie (Rome) et une ville allemande (Berlin ou Hambourg), les États-Unis se sont déjà déclarés candidats avec Boston, tandis que l'Afrique du Sud, la Turquie, le Qatar, l'Azerbaïdjan ou encore la Hongrie seront peut-être des concurrents.

Cette concurrence illustre l'intérêt très fort que suscite l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été, autant pour l'exceptionnelle vitrine qu'elle offre à l'international que pour sa capacité à fédérer une Nation.

Il n'y a pas de compétition sans concurrents et il est donc illusoire de penser qu'une « fenêtre de tir » idéale, sans prétendants sérieux, pourrait s'offrir à la France, notamment en 2028. Dans la course à l'organisation des Jeux de 2012, Paris avait par exemple dû affronter New York, Moscou, Madrid, Rio de Janeiro, Istanbul, La Havane, Leipzig et Londres.

Notre pays porte une ambition olympique. Il aspire à se mobiliser, à affirmer des valeurs, partagées avec celles du sport, et possède de nombreux atouts.

Avec trois membres du CIO, dont un membre honoraire, deux présidents et vingt-et-un autres membres de comités exécutifs de fédérations internationales de sports olympiques d'été, la France dispose par ailleurs de nombreux représentants dans les instances sportives internationales. Les performances de ses athlètes, son expérience saluée en matière d'organisation d'événements sportifs et les nombreuses compétitions internationales qu'elle accueillera dans les prochaines années constituent également des points forts sur lesquels une candidature pourra capitaliser.

Alors que Paris est unanimement reconnue comme l'une des villes les plus attractives au monde, que la France peut s'appuyer sur de grandes entreprises leaders au niveau mondial et que sa voix continue de peser sur la scène internationale, les atouts français sont réels.

L'enjeu réside donc dans notre capacité à rassembler toutes nos forces derrière un objectif commun et à les animer de manière cohérente et organisée. Dans la course à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, cette condition sera un préalable essentiel pour offrir ses chances à une candidature française.

¹⁰ Depuis les événements en Ukraine, le G8 est redevenu G7 des suites de l'exclusion de la Russie

« Stop » ou « encore » ?

Aux trois questions principales que pose cette étude d'opportunité nous pouvons désormais répondre :

Oui, la France peut concevoir un projet olympique et paralympique porteur de sens pour mettre notre pays en mouvement, rassembler les Français et accueillir le monde.

Oui, la France peut proposer un projet ambitieux, responsable et raisonnable avec des investissements limités.

Oui, la France dispose de réels atouts sur lesquels elle pourra capitaliser dans la lutte pour la victoire.

Le besoin d'un grand projet fédérateur, le coût réduit de l'investissement grâce aux nombreux équipements sportifs existants, en rénovation ou programmés et aux infrastructures de transport déjà prévues dans le cadre du Grand Paris, les recommandations de l'Agenda 2020, qui vont dans le sens de projets responsables et durables, ou encore la désignation de Tokyo pour les Jeux 2020, qui laisse ouverte la porte à une candidature européenne, sont autant d'éléments qui peuvent plaider en faveur d'un projet olympique et paralympique.

Cette « conjonction des planètes » nous incite à recommander la poursuite du travail.

Si les décideurs souhaitent approfondir la réflexion, il sera essentiel que la démarche structurée et partagée que nous avons engagée puisse se poursuivre dans une deuxième phase, d'une durée d'environ six mois, avant une décision définitive. Nous pourrions alors donner des fondations solides à un projet olympique et paralympique.

Cette phase 2 du projet olympique et paralympique pourrait s'organiser autour d'actions visant à :

- **Formaliser le projet que la France pourrait porter** : projet technique (approfondissement des scénarios et choix des sites retenus), évaluations financières de l'organisation des Jeux, grandes thématiques associées au projet et positionnement, etc. ;
- **Développer l'adhésion et la mobilisation** autour d'un projet olympique et paralympique (grand public, partenaires financiers potentiels, etc.) ;
- **Préparer la création de la structure qui pourrait porter la candidature** : structuration juridique, organisation, gouvernance, leaders et plan de financement.

La réussite d'un projet olympique et paralympique étant conditionnée par la forte mobilisation des acteurs concernés, il est nécessaire que la décision définitive de s'engager dans une éventuelle candidature soit prise collégialement par les acteurs clés du projet pour garantir le soutien de tous à une candidature qui s'inscrira dans une très forte concurrence internationale.

A l'été 2015, il sera alors peut-être l'heure de porter, avec passion et conviction, un projet ayant du sens pour la France et au service du Mouvement olympique international.

**POUR ALLER PLUS
LOIN...**

I. Un projet porteur de sens

Le mouvement sportif, premier bénéficiaire

Le premier intérêt d'un projet olympique et paralympique est de contribuer à la structuration et au développement du sport dans le pays hôte. Les fédérations olympiques et paralympiques, le Comité national olympique et sportif français (CNOSF) et le Comité paralympique et sportif français (CPSF) seraient ainsi les premiers bénéficiaires de l'organisation de cet événement en France.

La performance de la délégation française à l'occasion de Jeux organisés « à domicile » deviendrait un enjeu majeur pour la France, amenant l'ensemble des partenaires concernés, privés et publics, à se mobiliser et à soutenir les fédérations pour apporter des conditions idéales de préparation à nos athlètes.

L'organisation par le pays hôte de nombreux événements sportifs internationaux dans les années qui précèdent les Jeux contribuerait également à accélérer la progression des athlètes français et leurs performances. Selon une étude de UK Sport sur cette dynamique, appelée « home advantage » par les Anglo-saxons, l'organisation d'un championnat du monde à domicile améliore les performances du pays hôte d'environ 25%¹¹.

Une candidature aux Jeux puis leur organisation permettraient de mettre en lumière, pendant neuf ans les différentes disciplines olympiques et paralympiques, souvent peu médiatisées, et leurs champions. Les trois disciplines ayant, par exemple, été les plus suivies par les Franciliens lors des Jeux de Londres sont la natation (par 59% des Franciliens âgés de 15 ans soit 5,6 millions de personnes), puis l'athlétisme (57%, 5,4 millions de Franciliens) et le judo (44%, 4,2 millions de Franciliens).

Certaines disciplines plus confidentielles, tant en nombre de participants qu'en exposition médiatique, ont été très suivies : 2 millions de Franciliens de 13 ans se sont intéressés au triathlon et plus de 3 millions au canoë-kayak. Le sport se trouverait au cœur de l'actualité pendant plusieurs années, favorisant ainsi sa promotion auprès du grand public et des partenaires.

La médiatisation massive du sport incite par ailleurs davantage de personnes à la pratique : 25 % des Franciliens interrogés et nés entre 1985 et 1995 ont ainsi déclaré avoir débuté une activité suite à un événement sportif médiatisé¹².

Enfin, l'organisation des Jeux dans notre pays aurait un effet structurant sur le mouvement sportif français, en faisant évoluer sa place dans la gouvernance du sport, en favorisant le rapprochement avec le monde économique et en contribuant à la poursuite de la professionnalisation de l'environnement fédéral pour être « prêt pour les Jeux ».

L'attribution des Jeux Olympiques et Paralympiques à la France permettrait donc de créer un cercle vertueux pour l'ensemble du mouvement sportif français : médiatisation, partenaires, performances, licenciés, structuration, etc.

Cette position donne au mouvement sportif une responsabilité particulière et l'oblige à s'engager fortement dans la promotion de ce projet, notamment à travers la mobilisation des fédérations, des clubs, des licenciés, des bénévoles et des champions.

¹¹ Source UK Sports : <http://www.ukssport.gov.uk/pages/2007-2012-Events/>

¹² Source Institut régional de développement du sport (IRDS) : http://www.irds-idf.fr/fileadmin/Etudes/etude_486/irds_25.pdf

Des Jeux pour répondre aux enjeux ?

Bien plus qu'un simple évènement sportif, les Jeux Olympiques et Paralympiques peuvent offrir de nombreuses opportunités au pays et à la ville hôtes, notamment pour répondre aux grands enjeux auxquels ils doivent faire face.

Le rapport « Quelle France dans dix ans ? Les chantiers de la décennie »¹³, réalisé sous la direction de Jean Pisani-Ferry, commissaire général à la stratégie et à la prospective, a été remis au Président de la République et au Premier ministre le 25 juin 2014. Il met en évidence des enjeux essentiels auxquels la société française doit répondre, fixe des objectifs ambitieux et précise une série d'orientations prioritaires.

Est-ce que l'organisation des Jeux peut se mettre à leur service pour contribuer à apporter des éléments de réponse ?

Le rapport de France Stratégie fixe notamment l'objectif d'une « société décloisonnée et ouverte sur le monde ». Cette ambition se décline, entre autres, à travers la volonté d'accueillir 200 000 étudiants internationaux de plus, de doubler le taux de jeunes français ayant séjourné à l'étranger dans le cadre de leurs études, mais également d'accélérer la constitution du Grand Paris.

- Comment s'appuyer sur l'universalité des Jeux pour contribuer à construire une France plus ouverte sur le monde ?
- Comment s'appuyer sur l'effet accélérateur que peuvent avoir les Jeux en matière de développement territorial pour garantir l'avancement du Grand Paris et proposer un projet qui contribue à construire son identité auprès de la population ?

Avancer vers « une démocratie de la confiance » constitue également un cap fixé par le rapport de Jean Pisani-Ferry qui précise que la France doit se fixer comme objectif à 10 ans d'atteindre un taux de 50% d'engagement bénévole.

- Comment promouvoir l'engagement citoyen à l'appui de l'impact et la capacité à mobiliser des Jeux - plus de 70 000 volontaires pour leur organisation, mais également plusieurs dizaines de milliers autour des évènements de l'olympiade culturelle et d'initiatives locales en lien avec les Jeux ?

Toujours selon le rapport du Commissariat général à la stratégie et à la prospective précité, notre pays doit aussi avancer vers une « égalité républicaine effective » en offrant la même chance à tous.

- Comment la portée des Jeux Paralympiques peut-elle contribuer à changer le regard que porte la société sur les personnes en situation de handicap, à accélérer la mise en accessibilité des infrastructures et à améliorer l'inclusion sociale de ces personnes ?
- Comment s'appuyer sur le rôle que peut jouer le sport en matière d'insertion sociale pour qu'un projet olympique et paralympique contribue à offrir une deuxième chance à des publics éloignés des formations et de l'emploi ?

¹³ « France Stratégie -Quelle France dans dix ans ? Les chantiers de la décennie », Commissariat général à la stratégie et à la prospective, Premier ministre, juin 2014 – Source France stratégie : <http://www.strategie.gouv.fr/publications/france-10-ans>

L'augmentation d'un tiers du montant des recettes touristiques, de 30 000 le nombre d'entreprises exportatrices ou encore la volonté de porter à 50% la part de PME innovantes font également partie des objectifs fixés par le rapport pour promouvoir une « économie du mouvement ».

- Comment l'impact international des Jeux, qui rassemblent 3,7 milliards de téléspectateurs et plusieurs millions de spectateurs, ainsi que la présence de nombreux décideurs politiques ou économiques de premier plan au moment de l'événement, peuvent-ils être employés au mieux pour promouvoir la France ses territoires et ses savoir-faire à l'international?
- Comment s'appuyer sur la dimension globale d'un projet olympique et paralympique, qui touche tous les secteurs de l'économie, pour offrir à nos entreprises l'opportunité d'innover et promouvoir leurs innovations grâce à l'impact des Jeux ?

Pour avancer vers une France qui fasse à nouveau école, Jean Pisani-Ferry précise: « en dix ans, beaucoup de pays ont su se redresser. Nous-mêmes nous avons su le faire dans le passé. Nous le devons à notre jeunesse ».

Lors de ses vœux à la jeunesse en janvier 2013, le Président de la République avait rappelé : « J'ai fait de la jeunesse la priorité du quinquennat », car « aider la jeunesse c'est donner un horizon à toute la France, à toute la société ».

- Comment placer la jeunesse au cœur d'un projet olympique et paralympique, de sa conception à son organisation pour lui offrir un projet fédérateur et ambitieux, marqueur d'une génération 2024 ?

Dans le cadre de la démarche participative engagée par le CFSI, les participants des ateliers #ambitionolympique ont formulé 250 propositions destinées à contribuer à la conception d'un projet porteur de sens et répondant à ces grands enjeux.

Ces propositions ont été regroupées autour de trois grandes thématiques pour permettre à un éventuel projet olympique et paralympique porté par la France de participer pleinement aux chantiers de la décennie :

- Un projet pour une France ambitieuse, solidaire et enthousiaste ;
- Un projet au service de la population, des territoires et de l'économie ;
- Un projet participatif, responsable et ouvert sur le monde.

Pour préserver ces propositions, amenées à alimenter le contenu d'une éventuelle candidature, cette synthèse se limite à souligner les passerelles possibles entre les Jeux et certains enjeux auxquels la France doit faire face. Le détail des propositions a été présenté dans l'étude d'opportunité.

- **Un projet pour une France ambitieuse, solidaire et enthousiaste**

Des Jeux pour la jeunesse

Les jeunes de 18 à 24 ans qualifient eux-mêmes leur génération de « sacrifiée » ou « perdue »¹⁴. Pourtant ces « Digital natives », qui sont nés et ont grandi avec les nouvelles technologies de l'information et de la communication, modèlent les habitudes de la société tout entière.

Un projet olympique et paralympique français aura comme obligation de placer les jeunes au cœur de sa démarche en leur offrant un terrain de jeu sur lequel ils pourraient s'exprimer pendant près de dix ans.

Pour qu'elle s'approprie un projet olympique et paralympique, il est nécessaire d'impliquer la jeunesse à chacune des étapes de la démarche : **la conception, la promotion et la mise œuvre.**

Les jeunes de la « génération 2024 » pourraient, dès à présent, être initiés aux valeurs olympiques, contribuer à la conception du projet et à sa promotion, avant que tous ne vivent les Jeux dans un des multiples rôles que l'événement peut offrir : volontaire, journaliste, arbitre, salarié du comité d'organisation, athlète, etc.

Des Jeux pour changer le quotidien et la place des personnes en situation de handicap

Alors que la pratique sportive favorise déjà l'insertion des personnes en situation de handicap, l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques permettrait d'aller beaucoup plus loin et constituerait un formidable accélérateur de changement dans ce domaine.

L'organisation des Jeux pourrait faciliter la mise en accessibilité de nombreuses infrastructures, notamment de transport. Les différents aménagements dans les transports pour les personnes à mobilité réduite, qui avaient été prévus dans le cadre de la candidature de Paris 2012 et qui n'ont pas été réalisés depuis, seraient par exemple relancés. La mise en accessibilité de nos infrastructures est un enjeu majeur, qui concerne potentiellement près de 12 millions de Français¹⁵.

La médiatisation et l'engouement générés par les Jeux Paralympiques constituent un formidable effet de levier pour faire évoluer la société. A Londres, 2,7 millions de tickets ont été vendus pour assister aux épreuves paralympiques, le taux de remplissage des enceintes sportives (95%) s'élevant à un niveau pratiquement équivalent à celui des Jeux Olympiques. Avec 11,2 millions de téléspectateurs, la chaîne britannique « Channel 4 » a par exemple réalisé son record d'audience depuis dix ans.

Grâce à l'engouement et à l'exceptionnelle médiatisation qu'ils génèrent, les Jeux Paralympiques pourraient surtout permettre de changer le regard que porte la société française sur les personnes en situation de handicap. Après les Jeux de Londres, 81 % des Britanniques estimaient par exemple que les Jeux avaient eu un impact significatif pour améliorer la perception des personnes en situation de handicap. En outre, la campagne britannique de promotion autour des Jeux de Londres sur le thème « meet the superhumans » a contribué à donner une autre image du handicap, une image où la performance prime sur la déficience.

L'impact et l'héritage des Jeux ne doivent pas être uniquement abordés sous l'angle économique : contribuer à changer la société constitue également un élément fort d'héritage.

¹⁴ Pascale Krémer, Frustrée, la jeunesse française rêve d'en découdre, Le Monde, 25 février 2014

¹⁵ Source ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des Femmes : <http://www.social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/rapport-campionaccessibilite-01032013.pdf>

Des Jeux pour développer l'engagement citoyen

Grande cause nationale 2014, l'engagement associatif touche aujourd'hui un nombre considérable de Français et contribue largement au bon fonctionnement de notre modèle démocratique.

Alors que 12,7 millions de Français sont bénévoles dans une association¹⁶, le bénévolat est confronté aux défis du vieillissement de la population et à une exigence de technicité de plus en plus grande.

S'il contribue à l'épanouissement personnel, l'engagement citoyen constitue également un élément fondamental de la cohésion sociale et du mieux vivre ensemble. Il permet de lutter contre l'individualisme que 31% des Français considèrent comme la principale source de fragilité de la cohésion sociale¹⁷.

Les Jeux Olympiques et Paralympiques de Londres 2012 ont reçu 250 000 candidatures pour 70 000 postes de volontaires, dont 40% s'engageaient bénévolement pour la première fois¹⁸. La mobilisation en amont et pendant les Jeux a par ailleurs contribué à renverser la tendance à la baisse du bénévolat et a permis aux volontaires de développer de nouvelles compétences.

L'organisation de cet événement en France pourrait offrir une opportunité rare de susciter l'engagement citoyen, former les bénévoles et les volontaires, mais également reconnaître et valoriser leur action.

- ***Un projet au service de la population, des territoires et de l'économie***

Des Jeux pour la santé publique

Le rapport de l'Organisation Mondiale de la Santé, « Recommandations mondiales sur l'activité physique pour la santé » suggère de pratiquer une activité physique régulière qui permettrait non seulement de diminuer les risques de contracter certaines maladies, mais également d'assurer l'équilibre énergétique et le contrôle du poids. L'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) précise que la pratique d'une activité modérée au moins 3 heures par semaine ou d'une activité intense au moins 20 minutes trois fois par semaine, diminue de 30 % le risque de mortalité prématurée¹⁹.

Pour réduire les dépenses de santé, la pratique sportive peut être considérée comme une solution à part entière. En 2007, un rapport du Conseil national des activités physiques et sportives (CNAPS) démontrait que la différence des dépenses de santé entre une personne dite active et une personne sédentaire était d'environ 250 euros par an. Ainsi, avec 37 millions de sédentaires en France, l'économie potentielle pourrait être de 10 milliards d'euros dans le cas où chacun d'entre eux se mettrait à pratiquer une activité physique²⁰.

L'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques en France pourrait constituer une opportunité unique pour mettre davantage de Français au sport, devenant ainsi un outil de santé publique. Il importera surtout de réunir rapidement les acteurs publics et privés concernés par ce sujet pour établir une feuille de route ambitieuse permettant de capitaliser véritablement sur l'impact que les Jeux pourraient avoir dans le domaine du sport-santé.

¹⁶ Donnée IFOP pour France Bénévolat, 2013

¹⁷ Source CREDOC : <http://www.credoc.fr/pdf/Rapp/R275.pdf>

¹⁸ Comité international olympique, Factsheet. Legacies of the Game, CIO, décembre 2013

¹⁹ Source Institut national de la santé et de la recherche médicale : <http://www.inserm.fr/thematiques/sante-publique/dossiers-dinformation/activite-physique>

²⁰ Source Elsevier Masson Consulte : <http://www.em-consulte.com/article/103325/article/evaluation-du%C2%A0coutassocie-a%C2%A0l-obesiteen%C2%A0france>

Des Jeux pour développer le logement et les infrastructures au service de la population

Le Schéma directeur de la région Ile-de-France (SDRIF) de 2013 et la loi du 3 juin 2010 sur le Grand Paris fixent le même objectif de 70 000 nouveaux logements par an d'ici à 2030.

Si les Jeux Olympiques et Paralympiques ne constituent pas à eux seuls une réponse à la crise du logement, ils peuvent contribuer à l'effort de construction. Dans son cahier des charges, le CIO demande à la ville hôte des Jeux de construire un village olympique d'une capacité minimum de 17 000 lits. Après les Jeux, ce village peut être reconverti en habitations individuelles et permet, in fine, la création d'environ 4 000 logements.

Les participants aux travaux des ateliers thématiques ont proposé d'augmenter le nombre de logements. Dans son cahier des charges, le CIO propose de loger les journalistes dans des hôtels. Pour autant, dans la lignée de l'Agenda 2020 qui préconise d'adapter chaque candidature aux besoins du territoire correspondant, il est envisagé dans les options techniques proposées dans cette étude d'accueillir les médias dans un village dédié, ou de construire un village des supporters.

Des Jeux au service du Grand Paris

Par les échéances strictes qu'impose un projet olympique, l'organisation des Jeux se présente avant tout comme un accélérateur de changement. Les autorités britanniques estiment ainsi que l'organisation des Jeux leur a permis de gagner entre 20 et 30 ans en matière de développement territorial.

Un projet olympique et paralympique français permettrait de sécuriser certains grands projets d'infrastructures, notamment de transport, prévus dans le cadre du Grand Paris, en sanctuarisant les budgets et dépassant les clivages politiques.

En offrant une perspective concrète d'amélioration du quotidien, l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques permettrait d'incarner pleinement l'identité de la nouvelle métropole. « Réussir le Grand Paris des Jeux » deviendrait ainsi l'objectif permettant à tous les citoyens de s'approprier pleinement cette nouvelle métropole parisienne.

A l'international, l'impact et le retentissement des Jeux seraient également l'opportunité de construire la marque « Grand Paris » en valorisant le « modèle de la ville de demain : innovante et inclusive ».

Des Jeux pour animer et mettre en scène tous les territoires

Les Jeux Olympiques et Paralympiques d'été sont un puissant outil de redynamisation des territoires. Ils sont en effet une occasion à saisir pour mettre en lumière et faire vivre les territoires, bien au-delà de Paris et de l'Île-de-France, afin que tous participent à la fête.

Le parcours de la flamme olympique, l'Olympiade culturelle, les événements sportifs organisés dans les années qui précèdent les Jeux, les épreuves de football ou de voile des Jeux sont autant d'éléments qui permettent d'impliquer largement les territoires.

Ainsi, dans le cadre des Jeux de Londres, la flamme est passée à moins d'une heure de 95% de la population britannique²¹ et a attiré plus de 15 millions de personnes dans tout le Royaume-Uni. Les

²¹ Source UK Sport : <http://www.uksport.gov.uk/pages/2007-2012-Events/>

manifestations en lien avec l'Olympiade culturelle ont, quant à elles, réuni au total plus de 43 millions de personnes²².

Les Jeux créent une dynamique qui commence avec la candidature et bénéficient à l'ensemble des territoires. Le pays hôte tire profit d'un « effet Jeux » se traduisant par l'organisation de plusieurs compétitions sportives internationales dans la période précédant les Jeux. Ainsi, entre 2007 et 2012, la Grande-Bretagne a accueilli 118 événements sportifs internationaux dans 35 villes différentes²³.

Des Jeux pour générer de l'activité économique et de l'emploi

Le bilan des Jeux de Londres 2012, réalisé en 2014 conjointement par le gouvernement et la ville, relève que l'objectif d'impact économique à 4 ans fixé à 11 milliards de livres sterling a été dépassé en 14 mois, avec 14,2 milliards de livres de retombées économiques générés en deux ans²⁴.

Les Jeux permettent de stimuler l'activité économique nationale. 91% des contrats signés avec l'Olympic Delivery Authority, l'organisme en charge des appels d'offres pour les infrastructures et les équipements des Jeux, concernent des entreprises britanniques, soit un montant total de 7,5 milliards de livres²⁵.

En Grande-Bretagne, cette activité économique supplémentaire devrait permettre la création d'ici à 2020 de 618 000 à 893 000 emplois ayant un lien direct ou indirect avec les Jeux Olympiques²⁶.

Pour les Jeux de Barcelone et de Sydney, PricewaterhouseCoopers (PwC) avait évalué le nombre d'emplois créés par l'Espagne (Barcelone 1992) sur la période 1987-1992 à 296 000, et à 90 000 ceux créés par l'Australie (Sydney 2000) sur la période 1994-2006.

Un projet olympique et paralympique pour offrir un terrain de jeu à l'innovation

Préconisée dans les ateliers comme un axe clé d'un éventuel projet de candidature, l'innovation a toujours été au centre de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques.

A chaque édition, les partenaires olympiques et les entreprises impliquées dans la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques offrent au CIO, aux villes organisatrices et aux athlètes un apport technologique majeur, permettant un maintien du niveau d'excellence et une démonstration du progrès. En effet, les innovations concernent potentiellement tous les domaines d'activités touchés par un projet olympique : les infrastructures, l'énergie, les nouvelles technologies, la logistique, l'hôtellerie, la restauration, etc.

Si l'organisation des Jeux peut être un extraordinaire tremplin pour le monde de l'innovation, la candidature, en tant que telle, représente déjà une réelle opportunité pour les startups, et notamment celles du sport. Un dossier parisien les mettrait sur le devant de la scène, les mettrait au défi sur de nouveaux besoins et leur donnerait une visibilité impossible à acquérir sans grand projet porteur.

²² Rapport officiel : Reflections on the Cultural Olympiad and the LONDON 2012 Festival

²³ Source UK Sport : <http://www.uksport.gov.uk/pages/2007-2012-Events/>

²⁴ Inspired by 2012: The legacy from the Olympic and Paralympic Games », second rapport annuel, Gouvernement du Royaume-Uni et Ville de Londres, été 2014

²⁵ Rapport conjoint Gouvernement - Mairie de Londres, "Inspired by 2012: The legacy from the London 2012 Olympic and Paralympic Games", juillet 2013

²⁶ Ibid.

Des Jeux pour contribuer au rayonnement et à l'attractivité internationale de la France

La promotion des savoir-faire d'un pays et la valorisation de son image grâce aux Jeux Olympiques et Paralympiques lui laissent un héritage permettant de faire venir de nouveaux touristes, de conquérir de nouveaux marchés à l'international et d'attirer davantage d'investisseurs étrangers.

Les Jeux de Sydney 2000 ont permis à l'Australie de gagner dix ans dans le développement de sa « marque » et ont apporté au pays une exposition internationale valorisée à 6,1 milliards de dollars US²⁷. Sydney a utilisé les Jeux pour redéfinir sa marque internationale avec l'objectif explicite de séduire les investisseurs internationaux et d'être perçue comme un centre d'affaires majeur en Asie. A l'instar de Sydney, plusieurs villes-hôtes des Jeux se sont servies de l'événement comme d'une vitrine et d'un tremplin extraordinaire pour développer leur stratégie touristique. Ainsi, organiser les Jeux de 1992 à Barcelone a permis à la ville de doubler le nombre annuel de touristes internationaux.

Paris pourrait mettre à profit les Jeux Olympiques et Paralympiques pour mettre en avant son patrimoine et ses savoir-faire, notamment sur le marché des événements sportifs. L'image dynamique associée au pays organisateur des Jeux peut également impacter les investissements étrangers dans le pays. En 2012, le montant des investissements étrangers au Royaume-Uni a augmenté de 21% par rapport à l'année précédente (contre une baisse de 18% au niveau mondial).

- ***Un projet participatif, responsable et ouvert sur le monde***

Des Jeux durables

Plusieurs des dernières éditions des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été ont démontré que Jeux et développement durable n'étaient pas antagonistes. Pour citer quelques exemples, le programme « Plant it Green : the global Tree Race » de Salt Lake City (2002) a permis la plantation de plus de 100 000 arbres dans l'Utah et de deux millions partout dans le monde, le village olympique de Vancouver a reçu le plus haut niveau de certification Nord-américain (LEED platine), tandis que Londres a servi de catalyseur à l'élaboration de la norme internationale ISO 20121 prévue spécialement pour le secteur événementiel.

En s'inspirant de ces bonnes pratiques et en capitalisant sur ses savoir-faire, la France dispose de tous les atouts pour livrer les premiers Jeux réellement durables de l'histoire.

Cette ambition serait en parfaite adéquation avec l'orientation prise par le CIO, qui accorde de plus en plus d'importance à la durabilité des Jeux. Après avoir lancé en 2003 une étude systématique sur leur impact, puis renforcé ses collaborations avec le Programme des Nations Unies pour l'Environnement, il a signé, en 2014, une convention avec l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature pour préserver les sites du patrimoine mondial de l'UNESCO à l'occasion des Jeux ou des Jeux de la Jeunesse. Ces dispositions en faveur de la durabilité devraient en outre être renforcées à l'avenir, le CIO ayant fait de la notion d'héritage l'un des axes forts de l'Agenda 2020.

Les Jeux sont également l'occasion d'encourager les entreprises impliquées dans le projet à renforcer leur stratégie RSE et à respecter de nouveaux standards. Le comité d'organisation des Jeux de Rio exige par exemple que les entreprises souhaitant contractualiser avec lui respectent les principes de RSE spécifiés dans un guide dédié.

²⁷ « Report – Business and Economic Benefits of the Sydney 2000 Olympic Games – A collation of evidence », PricewaterhouseCoopers, avril 2002.

Des Jeux pour accueillir le monde

La tenue des Jeux sur le territoire Paris Île-de-France entraînerait la venue de millions de spectateurs étrangers, qui pourraient d'ailleurs profiter de leur séjour pour faire du tourisme dans d'autres régions du pays. Les Français auraient donc l'opportunité de rencontrer des visiteurs du monde entier et de se nourrir de cette diversité de cultures et d'expériences.

Une mobilisation de tous les Français dans la réception des touristes étrangers contribuerait à faire changer la réputation et l'image internationale de la France en termes d'accueil et d'hospitalité.

Par ailleurs, les Jeux Olympiques et Paralympiques constituent un puissant symbole d'universalité notamment parce qu'ils mettent en scène des athlètes aux moyens très différents, ayant pour certains bénéficié des programmes de solidarités lancés par le CIO.

La France est déjà très impliquée dans ces programmes et accueille de nombreux athlètes étrangers en préparation. Ces dispositifs pourraient être étendus dans le cadre d'une candidature aux Jeux, afin de se mettre au service du sport international.

II. Faisabilité technique et évaluations financières

Périmètre de l'étude et approche méthodologique

• Objet de l'étude de faisabilité technique

L'étude de faisabilité technique avait pour objet principal de définir, élaborer et évaluer des scénarios de concepts des opérations olympiques sur le territoire francilien qui :

- Répondent au cahier des charges du CIO et aux attentes du Mouvement olympique international, en prenant en compte les recommandations de l'Agenda 2020 ;
- Respectent les schémas de développement et les politiques d'aménagement du territoire déjà définis ;
- Répondent aux grandes orientations et aux attentes du mouvement sportif français ;
- Intègrent les principes fondamentaux de développement durable et d'héritage.

Les travaux réalisés au sein des 12 ateliers thématiques du CFSI, ont également été pris en compte, avec une attention toute particulière portée aux résultats de l'atelier n°11 autour du développement territorial.

Qu'entend-on par « concept des opérations olympiques » ? Le concept des opérations olympiques est la traduction physique du cahier des charges du CIO. Il s'agit de la synthèse spatiale du plan d'implantation des sites (de compétition et de non-compétition), du plan d'hébergement et du plan de transport liant l'ensemble des sites entre eux.

• Présentation de la démarche

La démarche mise en œuvre pour la définition des scénarios a donc consisté à :

S'appuyer sur l'existant et intégrer les réflexions en cours :

- Faire l'inventaire et l'évaluation des infrastructures sportives existantes ou prévues ;
- Recenser les projets d'urbanisme et d'aménagement des territoires, précisant les réserves foncières exploitables et les besoins de développement : schéma directeur d'aménagement de la région Île-de-France (SDRIF), projet du Grand Paris Express (transport), programmation de logements, etc.
- Respecter le cahier des charges du CIO et les attentes du Mouvement olympique international, en prenant en compte les recommandations de l'Agenda 2020 ;

Cet « état des lieux » a permis d'identifier les besoins en sites de compétition et de non-compétition non-couverts.

Proposer des scénarios réalistes, cohérents et innovants :

- Réalistes, c'est-à-dire répondant aux attentes du CIO tout en intégrant les aspects relatifs à la faisabilité économique, critère majeur pour la définition des scénarios prioritaires ;
- Cohérents avec les attentes du mouvement sportif et les besoins permanents des territoires et des populations, alignés sur les politiques de développement locales ;
- Innovants, proposant des dispositifs/concepts créatifs susceptibles de différencier une potentielle candidature dans une logique de « vitrine » du génie français.

Analyser les scénarios de la façon la plus exhaustive possible en prenant en compte leurs avantages et inconvénients respectifs, et notamment :

- La capacité à répondre aux contraintes d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques avec une attention particulière portée aux conditions et temps de transport ;
- La faisabilité technique et l'impact supposé des scénarios pour les parties prenantes: mouvement sportif national et international, collectivités publiques, État, population, etc. ;
- Les aspects financiers : construction d'infrastructures permanentes, aménagements temporaires, etc.

Sur le plan méthodologique, et bien que l'étude de faisabilité technique ait été menée dans des délais courts, la démarche retenue s'est attachée à associer les acteurs « légitimes » de façon appropriée tout au long de l'étude et en particulier :

- Les fédérations olympiques, pour identifier leurs besoins, notamment en matière d'infrastructures sportives et d'héritage ;
- Les autorités publiques (collectivités et État) en charge de l'aménagement du territoire et des transports ;
- Les principaux acteurs économiques et touristiques (comme VIPARIS et Atout France), tant pour l'état des lieux que pour identifier les besoins potentiellement structurants.

Un groupe de travail restreint « Aménagement et Urbanisme » a été composé permettant de :

- Garantir la cohérence entre les projets à long-terme du territoire et les concepts proposés ;
- Associer, dès le départ, les acteurs territoriaux compétents ;
- Permettre la contribution active à la production de certains éléments du rapport (cartographie par exemple) ;
- Assoir la légitimité de l'étude d'opportunité auprès des pouvoirs publics.

COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL

CFSI, CNOSEF, Préfecture Ile-de-France, DRIEA, Conseil Régional Ile-de-France, Ville de Paris, IAU / IRDS, APUR, STIF, Société du Grand Paris



Dans le cadre de l'approfondissement des scénarios, les principaux « aménageurs » des territoires concernés ont également été rencontrés : établissements publics d'aménagement (EPA), société publique locale (SPL), Communautés urbaines et Communautés d'agglomération, certaines villes le cas échéant, ainsi que d'autres acteurs de l'aménagement francilien.

La problématique olympique

Dans un contexte toujours très concurrentiel, la candidature de Paris se devra de répondre au cahier des charges du CIO de la manière la plus attractive possible. Les services aux « groupes de clients » des Jeux et la promesse d'une expérience unique pour les athlètes et les populations accréditées devront se traduire dans le concept physique proposé. Cela passe impérativement par la proposition d'un concept des opérations d'une relative compacité dans le but de limiter les temps de transport.

Cet objectif de compacité peut s'avérer contradictoire avec les politiques et projets d'aménagement du territoire (SDRIF, Grand Paris Express, etc.) qui ont pour objet d'assurer un développement cohérent et équitable du territoire francilien induisant une répartition homogène des nouvelles infrastructures et des nouveaux équipements.

Les travaux réalisés se sont attachés à concilier au mieux ces deux impératifs.

Analyse de l'existant et des besoins non couverts

- **Les sites sportifs existants ou en cours de réalisation**

Un des principes de base dans la définition du concept olympique et paralympique consiste à valoriser au maximum l'existant. Les sites sportifs en capacité d'accueillir des épreuves olympiques et paralympiques sont donc considérés comme incontournables. L'analyse démontre d'ailleurs la présence de nombreux équipements de grande qualité sur le territoire francilien :



Stade de France : athlétisme et cérémonies.

La présence du Stade de France est un véritable atout pour une candidature. De par ses caractéristiques (80 000 places et piste d'athlétisme) et sa localisation, il s'impose comme un élément incontournable du dispositif.



Base nautique de Vaires-sur-Marne : aviron et canoë-kayak.

La base nautique de Vaires-sur-Marne fait l'objet d'un ambitieux projet d'aménagement, dont la livraison est prévue en 2018. Elle permettrait d'accueillir l'aviron et les disciplines de canoë-kayak, y compris les épreuves de slalom.



Halle Carpentier rénovée : sports à confirmer.

La rénovation de la Halle Carpentier, qui porterait sa capacité à 8.000 places est en cours d'étude par la Ville de Paris. Cette jauge permettrait d'accueillir plusieurs sports, dont la plupart des sports de combat, le tennis de table ou le badminton.



Roland Garros : tennis.

Le site de Roland Garros, pour lequel un important projet de rénovation est prévu pour 2019, est parfaitement adapté pour accueillir les épreuves de tennis des Jeux Olympiques et Paralympiques. Mondialement connu, le site est un véritable atout pour une candidature



Hippodrome de Longchamp: sports équestres (à confirmer).

L'hippodrome de Longchamp est proposé pour accueillir les sports équestres, comme lors de la candidature de Paris 2012. Ce site prestigieux, qui fera l'objet d'une rénovation entre 2015 et 2017, présente, grâce aux espaces mobilisables autour du site, toutes les caractéristiques pour accueillir les disciplines hippiques.



Parc des Princes : football.

Après une phase de qualification qui se déroulera hors de la ville hôte, par exemple dans les stades rénovés dans le cadre de l'UEFA Euro 2016, il est proposé d'utiliser le Parc des Princes, second plus grand stade de football francilien pour les phases finales. Ce schéma permettra d'alléger la programmation du Stade de France.



Stade Jean Bouin : rugby à 7.

Le Stade Jean Bouin, entièrement reconstruit en 2013, a été conçu pour accueillir des matchs de rugby. Il est donc parfaitement adapté pour les compétitions de rugby à 7 des Jeux Olympiques, sur une jauge idéale pour un pays de culture rugby comme la France.



Bercy Arena (Palais omnisport de Paris Bercy) : sport à confirmer.

Cette Arena, dont la rénovation sera achevée à l'automne 2015, répondra à toutes les exigences des Jeux Olympiques. Sa jauge, supérieure à 15.000 places assises, permettrait d'accueillir toutes les phases finales des sports collectifs de salle du programme Olympique et Paralympique.



Vélodrome national de Saint-Quentin en Yvelines : cyclisme.

Le vélodrome national de Saint-Quentin en Yvelines, héritage de la candidature de Paris 2012 a été inauguré en janvier 2014. Il a été conçu pour pouvoir accueillir les compétitions de cyclisme.



Golf National de Saint-Quentin en Yvelines : golf.

Ce site, qui sera rénové pour accueillir l'événement le plus prestigieux de la planète Golf en 2018, la Ryder Cup, offrirait un cadre extraordinaire pour organiser les épreuves olympiques de golf.



Arena 92 : sports à confirmer.

Cette nouvelle aréna multifonctionnelle couverte présente des atouts indéniables. Sa configuration lui permettrait en effet d'accueillir deux sports en simultané, moyennant quelques aménagements. L'accueil de la gymnastique et de l'haltérophilie pourrait par exemple être envisagé. La livraison de l'Arena 92, actuellement en construction, est programmée pour décembre 2016.

D'autre part, deux autres équipements sportifs d'envergure sont actuellement en projet dans la région : le Grand Stade de la Fédération française de rugby à Evry et le Colisée de Tremblay-en-France. Même si ces deux projets semblent bien avancés à ce jour, ils n'ont pas été intégrés, par prudence, parmi les sites existants ou en construction. Bien évidemment, si leur livraison s'avère compatible avec les délais du projet, une réflexion sera menée quant à leur intégration dans le concept olympique.

Les sites de voile et de football situés hors de la région parisienne, feront l'objet d'un processus de sélection spécifique.

- **Les sites de valorisation du patrimoine mobilisables pour les compétitions**

Les Jeux Olympiques et Paralympiques sont une occasion unique pour Paris et pour la région Île-de-France de magnifier la qualité et la diversité de leur patrimoine architectural et culturel. Il s'agira de tirer le meilleur parti des grands monuments parisiens, éléments différenciant de Paris de renommée internationale, afin d'inscrire les Jeux au cœur de l'image internationale de Paris.

Aussi, il est proposé d'organiser la majorité des épreuves de plein air sur ou autour des sites les plus emblématiques de la métropole parisienne :



Trocadéro : marathon, marche et triathlon.

Le Trocadéro pourrait être utilisé à l'occasion des départs et arrivées des épreuves du marathon, du 50km marche et du triathlon avec un parcours qui mettrait en scène les différents monuments de la ville de Paris.



Château de Versailles : cyclisme.

Le Parc du château de Versailles pourrait accueillir l'arrivée de l'épreuve de cyclisme sur route qui traverserait la région Île-de-France depuis un départ du Trocadéro. D'autres sports pourraient également être organisés sur ou à proximité immédiate de ce lieu prestigieux (études en cours).



Grand Palais : escrime.

Le Grand Palais pourrait accueillir les épreuves olympiques d'escrime à l'image des championnats du monde en 2010.



Champ de Mars : volleyball de plage (beach-volley).

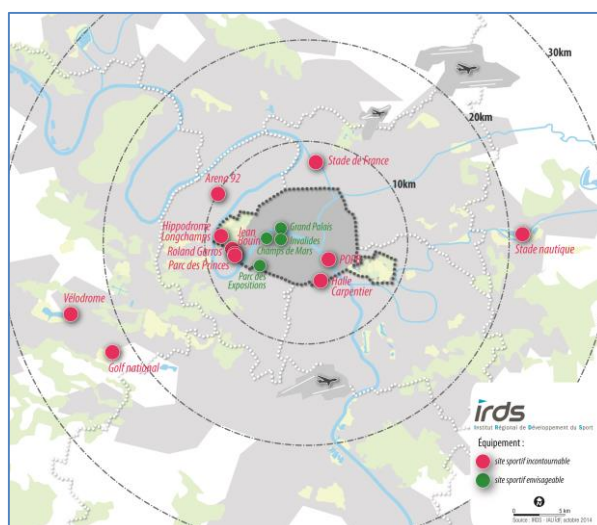
Le tournoi olympique de beach-volley pourrait se dérouler sur le Champ de Mars.



Esplanade des Invalides : tir à l'arc.

L'esplanade des Invalides dispose de la surface nécessaire pour accueillir l'ensemble des épreuves olympiques de Tir à l'arc, y compris les qualifications.

Localisation de l'ensemble des sites sportifs existants et des sites de valorisation du patrimoine envisagés (carte IRDS)



- **Les sites de non compétition existants**

Hôtels et lieux d'hébergement

La région parisienne propose une offre riche et variée en matière d'hébergement hôtelier, ce qui permet de répondre assez confortablement aux exigences du CIO (nécessité de fournir plus de 42 000 chambres d'hôtels de 2 à 5 étoiles aux populations accréditées) sans avoir besoin de recourir à des dispositifs alternatifs du type village des médias.

Infrastructures de transport pour les arrivées et les départs (aéroports internationaux et gares TGV)

De la même façon que pour l'offre hôtelière, les aéroports internationaux et gares TGV existants sur la métropole parisienne sont parfaitement adaptés pour accueillir les arrivées et départs de tous les clients des Jeux Olympiques et Paralympiques. Ces sites font l'objet de rénovations continues et aucune réalisation majeure ne sera nécessaire pour accueillir les Jeux.

Sites d'entraînement et de préparation

La densité des équipements sportifs en Île-de-France et la possibilité d'utilisation des sites de compétition sélectionnés comme sites d'entraînement permettent de couvrir les besoins relatifs à ces utilisations sans mobilisation d'investissements particuliers.

Espaces de célébration

Une véritable dynamique festive francilienne sera développée, depuis le cœur de Paris avec les grands espaces et monuments prestigieux de la capitale, vers tous les territoires franciliens, constitués comme autant de polarités autour des sites olympiques. Une unité symbolique de ce temps olympique pourra être réalisée par une véritable « mise en Seine » des Jeux ; le fleuve faisant le lien entre les sites de compétitions et les grands lieux de célébration dans une mise en valeur du Grand Paris.

- **Les besoins non couverts**

Dans l'hypothèse d'utilisation des sites de compétition existants identifiés, les besoins actuellement non couverts en sites de compétition sont les suivants :

Sites de compétition	Capacité minimale demandée	Remarques
Arénas Couvertes	1 aréna de 15 000 places 1 aréna de 12 000 places 1 aréna de 10 000 places 2 arénas de 6 000 places 3 arénas de 5 000 places	En considérant qu'au minimum une aréna pourrait être partagée, il est donc nécessaire de disposer de 7 arénas.
Stades	1 stade de hockey-sur-gazon de 10 000 places	
Centre Aquatique	Piscine couverte de 12 000 places Piscine de water-polo de 5 000 places	6 bassins au total
Sites partiellement couverts	1 stand de Tir	

Ces sites peuvent être envisagés de manière pérenne, de manière semi-pérenne (une partie du site est conservée, l'autre démontée et/ou transformée), ou bien être totalement temporaires.

A l'exception du centre aquatique, c'est cette dernière option qui a été retenue pour l'étude à date. Ce choix devra être confirmé sur la base des besoins exprimés par les territoires d'accueil et par le mouvement sportif, en particulier les fédérations sportives nationales.

Cas particulier du centre aquatique

Les besoins existants ainsi que les engagements passés, notamment dans le cadre de Paris 2012, plaident fortement pour la réalisation d'un centre aquatique pérenne à l'occasion des Jeux de 2024. Afin de tirer le meilleur parti des investissements nécessaires pour les Jeux - le coût de création des bassins et des installations de traitement d'eau associées étant quasiment identique pour une installation temporaire ou pérenne -, il est envisagé de répartir les épreuves aquatiques sur deux équipements distincts : un pour le water-polo et un centre aquatique principal pour la natation, le plongeon et la natation synchronisée.

Un tel concept permettrait, en effet, de maximiser l'héritage olympique avec un plus grand nombre de bassins pérennes car répartis sur deux territoires. Comme à Londres ou Sydney, l'idée serait de redescendre significativement la capacité spectateurs de la piscine principale afin de limiter les coûts d'exploitation (de 12 000 à 2 500 pour Londres) tout en maintenant un équipement pérenne permettant l'accueil de compétitions de référence. Les scénarios étudiés intègrent cette réflexion.

Le village olympique et paralympique

Aucun complexe résidentiel actuel dans la région Île-de-France ne permet de mobiliser 17 000 lits en un lieu unique, totalement sécurisable. Dans un contexte où les objectifs de construction de logements en Île de France sont élevés (70 000 par an), la construction d'un village olympique et paralympique représente une opportunité de développer une offre originale de logements, à forte portée symbolique.

Des projets de reconversion mixte seront envisagés, alliant quartiers résidentiels, espaces et bâtiments publics ou encore zone d'activités économiques. En tout état de cause, une attention toute particulière sera apportée au développement d'éco-quartiers en mobilisant les savoir-faire les plus récents et les plus innovants en matière de conception urbaine, d'éco-construction, de maîtrise de l'énergie et de recours aux énergies renouvelables.

Le centre principal des médias

Les fortes contraintes liées à l'accueil du centre principal des médias, aussi bien en matière de surfaces disponibles (140 000 m² en cumulés) que de temps de mise à disposition (1 an pour le centre international de radio et télévision et 6 mois pour le centre principal de presse) rendent l'utilisation d'un site unique existant très difficile. Une configuration « mixte » (aménagements temporaires à proximité immédiate d'un site existant) est envisagée.

La question de l'intérêt d'un village des médias

Une réflexion pourrait être menée dans une seconde phase pour proposer une solution alternative pour l'hébergement des médias construite autour d'un concept innovant, porteur d'héritage. Véritable vitrine des savoir-faire français, ce « quartier laboratoire » pourrait devenir un des éléments différenciant de la candidature parisienne et laisser un héritage positif significatif.

Scénarios de concepts des opérations

• Identification des sites

L'identification s'est basée sur un premier travail réalisé, début 2014, par l'IAU-IRDS qui avait identifié sept zones susceptibles d'être étudiées.

Cette liste a été complétée suite aux réunions du groupe de travail « Aménagement et Urbanisme » et aux échanges menés avec les principaux acteurs de l'aménagement en Île-de-France. Une recherche spécifique ciblée sur des zones pouvant accueillir le village olympique est venue enrichir le champ des possibles.

• Sites retenus et scénarios potentiels

Des rencontres et/ou entretiens ont été réalisés avec les établissements publics d'aménagements et les autres acteurs importants de l'ensemble de ces territoires pour confirmer ou infirmer la faisabilité technique d'un projet d'aménagement olympique et identifier les éventuelles synergies possibles avec les projets à moyen et long terme desdits territoires.

Sur la base d'un certain nombre de critères classés en trois catégories, (1) les critères de faisabilité, (2) les critères liés au concept Olympique et (3) le critère d'héritage, et afin de concentrer l'étude sur les territoires à fort potentiel, cinq sites sur la dizaine considérée ont été retenus en première analyse, essentiellement du fait de potentialités supérieures dans un contexte de concurrence olympique, notamment au regard de la compacité.

L'analyse des sites retenus a permis de confirmer la faisabilité de deux grands scénarios potentiels présentant une cohérence globale avec les sites existants. Plusieurs options pour le village olympique sont envisageables à l'intérieur desdits scénarios.

Estimations financières

Les investissements en infrastructures pérennes dans le cadre du budget hors COJO sont estimés à 3 milliards d'euros, dont plus de la moitié - 1,7 milliards - est dévolue à la seule construction du village olympique et paralympique.

Ce faible coût est permis grâce à l'utilisation d'infrastructures déjà existantes :

- Enceintes sportives majeures, comme le Stade de France ;
- Système de transport public – existant et/ou prévu – dense et performant ;
- Aéroports à capacité suffisante ;
- Hébergement en nombre et en qualité.

Par ailleurs, le recours à des infrastructures temporaires prises en compte dans le budget COJO (financé par des fonds privés) contribue également à limiter ces investissements.

Les chiffres présentés ci-après doivent être appréciés avec grande prudence. Les délais de réalisation de l'étude n'ont pas permis de faire une analyse détaillée de l'ensemble des scénarios.

La méthode des ratios a été utilisée pour définir la grande majorité des estimations présentées dans ce document, et certains chiffres - notamment en matière d'infrastructures de transport - ont été élaborés sur la base d'extrapolations faites sur des dossiers précédents ou projets similaires. Il conviendra donc d'approfondir l'ensemble des chiffres présentés dans une seconde phase.

Cette première approche permet néanmoins de donner une idée des ordres de grandeur à considérer. Une réserve de 15% a par ailleurs été provisionnée. Les budgets présentés ci-dessous traduisent bien la volonté de proposer un projet pour les Jeux qui utilise au maximum les installations et infrastructures existantes.

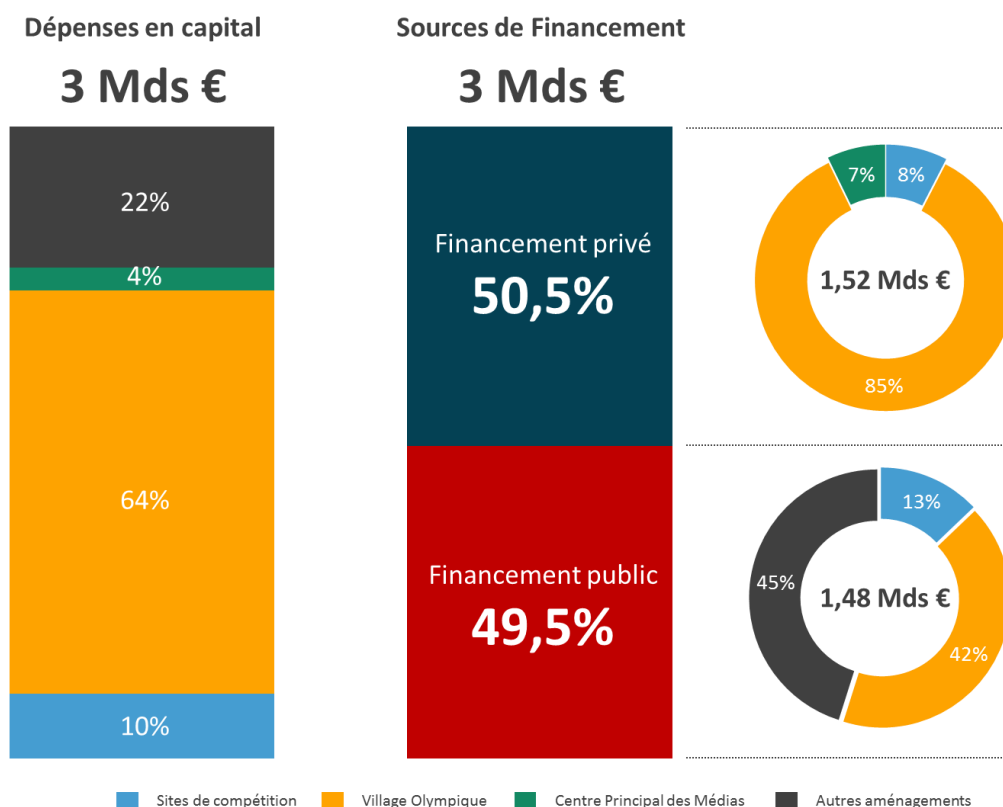
La présentation budgétaire ci-dessous s'appuie sur les montants relatifs à un des scénarios, sachant que les proportions et les ordres de grandeur sont relativement similaires entre les options étudiées, avec moins de 3,5% d'écart sur le budget global.

Concernant les sources de financement du budget hors COJO, une première répartition a été effectuée qu'il conviendra de préciser à la lumière de la nature et de la destination finale des projets du village notamment. Elle se traduit par un financement public/privé équilibré avec un financement public à hauteur de 49,5% et un financement privé à hauteur de 50,5%.

Financement public : les dépenses relatives aux sites de compétition relèvent essentiellement d'un financement public, tout comme les autres aménagements urbains et de transport.

Financement privé : les coûts d'aménagement du centre principal des médias sont pris en charge intégralement par des fonds d'origine privée.

Financement mixte : le financement du village olympique est principalement lié aux hypothèses de reconversion, c'est-à-dire 30% en bâtiments publics et 70% en bâtiments privés dans le budget ci-dessous.



Nota : certains sites de compétition pérennes pourraient présenter des sources de financement partiellement privées mais ces hypothèses ne pourront être confirmées que dans un second temps.

Conclusions de l'étude de faisabilité

L'étude de faisabilité propose plusieurs scénarios de concepts des opérations olympiques viables. Certains éléments du concept olympique restent bien sûr à approfondir, notamment les différentes alternatives de village olympique, mais Paris est en mesure de présenter une candidature gagnante pour 2024.

En effet, quel que soit le concept des opérations retenu, plus de 80% des athlètes pourraient être à moins de 30 minutes du village olympique. De plus, tous les sites de compétition - mis à part les stades de football et le site de voile, situés hors Île-de-France - seraient situés à moins d'une heure du village olympique.

Les concepts proposés s'alignent parfaitement avec la stratégie régionale de développement. Les scénarios identifiés présentent également l'avantage d'être économiquement rationnels : ils n'imposent la réalisation d'aucune infrastructure majeure non prévue aujourd'hui ou qui n'aurait pas d'héritage post-olympique. Tous les aménagements spécifiés présentent un intérêt certain pour les habitants de la métropole parisienne.

Le concept général envisagé intègre également la volonté de mettre en avant le patrimoine parisien, en déclinant des sites de compétition sur des lieux emblématiques de la capitale parisienne (Champs de Mars, Trocadéro, Grand Palais, Esplanade des Invalides) et en proposant différents sites de célébration le long de la Seine ou dans d'autres lieux prestigieux de Paris. Cette diffusion de l'événement olympique sur un large territoire est une tendance nouvelle permettant de faire résonner et d'amplifier l'atmosphère olympique « partout et pour tous », dans toute la ville, toute la région, voire sur l'ensemble du territoire français.

Raisonnables, exemplaires tout en restant ambitieux, les concepts développés satisfont à l'intégralité du cahier des charges et des objectifs initiaux fixés et permettent de répondre positivement à la question de la faisabilité technique.

III. Contexte dans lequel un projet s'inscrirait

Contexte national

D'après une étude Sporsora/Kantarsport, réalisée entre décembre 2013 et janvier 2014 auprès d'acteurs économiques français, 83% des sondés sont favorables à une candidature française à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, et 84% la considèrent comme un investissement encourageant pour l'économie du pays.

Alors qu'aucune communication spécifique sur l'intérêt que pourrait présenter ce projet pour la France et les Français n'a été effectuée, certains sondages réalisés ces derniers mois font déjà état d'un niveau plutôt positif d'adhésion de la population, tant nationale que régionale, à une telle candidature olympique.

Un sondage réalisé par Uniteamsport en novembre 2014 précisait ainsi que 60% des Français âgés de 18 ans et plus, 74% des étudiants, 70% des jeunes de moins de 35 ans et 68% des Franciliens étaient favorables à une candidature de Paris pour les Jeux Olympiques d'été 2024.

Un nouveau sondage de l'institut CSA réalisé début février 2015 démontre que l'adhésion au projet a déjà progressé puisque 73% des Français s'y sont affirmés favorables à l'organisation des Jeux Olympiques d'été 2024. L'engouement est encore plus marqué chez les Franciliens (76%) et chez les jeunes (88% chez les 18-24 ans) ; il s'établit à 61% chez les plus de 65 ans.

A l'image de la candidature de Tokyo 2020, le niveau de soutien populaire évolue généralement favorablement au fil de la candidature. Au Japon, il était ainsi passé de 47% au début de la candidature à 92% au moment du vote. Pour la candidature de Paris 2012, le soutien de la population était également passé de 67% au lancement de la candidature à 79% lors de la remise du dossier, pour finir à 87% au moment du vote.

Contexte international

- **Un environnement international concurrentiel et susceptible d'évoluer**

Pas de candidature sans concurrents

Une candidature à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 s'inscrirait dans un environnement international très concurrentiel. Pour autant, il est illusoire de penser qu'une fenêtre de tir idéale, sans concurrents de premier plan, peut se présenter dans un délai raisonnable.

Pour rivaliser avec les autres concurrents, nous devons davantage nous interroger sur l'intérêt que la France peut avoir à s'engager dans une candidature olympique et paralympique et sur sa capacité à mobiliser toutes ses forces, sportives, économiques, politiques et sociales, autour d'un projet porteur de sens, pour être dans l'excellence et pouvoir l'emporter face aux autres concurrents.

Les favoris ne sont pas toujours les vainqueurs

L'environnement international autour d'une candidature peut évoluer rapidement et il est particulièrement difficile de se projeter alors que le choix du CIO interviendra dans plus de deux ans.

Plusieurs exemples récents démontrent que les favoris d'un jour ne sont pas toujours les vainqueurs du lendemain. Une candidature olympique et paralympique reste une compétition sportive avec ses nombreuses incertitudes.

Dans la course pour accueillir les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2020, les positions des villes candidates, Istanbul, Madrid et Tokyo, ont par exemple régulièrement évolué.

Les conséquences de l'accident de Fukushima et la crise économique ont ainsi handicapé les candidatures de Tokyo et Madrid, tandis que la proximité avec le conflit syrien et les mouvements protestataires anti-gouvernementaux de juin 2013 ont fortement pénalisé Istanbul dans la dernière ligne droite.

La candidature de Tokyo est finalement apparue comme le choix de la raison. Les retards pris par le comité d'organisation des Jeux de Rio 2016, les polémiques autour de la Coupe du monde de football FIFA 2014 et les Jeux d'hiver de Sotchi ont sans doute contribué à donner une grande importance à toutes les garanties que pouvait offrir la candidature japonaise.

Pour les Jeux de 2012, une note du ministère de la Culture, des Médias et du Sport britannique, datant d'octobre 2002 - soit sept mois avant le feu vert du gouvernement pour lancer la candidature olympique pour 2012 - estimait à 25 % les chances de succès de la candidature londonienne et déconseillait aux décideurs de s'engager²⁸.

La nécessité d'être candidat plusieurs fois ?

Alors que certains considèrent qu'il est nécessaire d'être candidat plusieurs fois avant d'espérer l'emporter, Londres a obtenu l'organisation des Jeux dès sa première candidature. A l'inverse, Istanbul n'a jamais été désignée malgré cinq candidatures depuis l'an 2000 et Madrid a échoué pour sa troisième candidature consécutive à l'occasion de l'attribution des Jeux de 2020.

- **La nature de la concurrence potentielle pour l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024**

De nombreuses villes ou pays ont d'ores et déjà marqué leur intérêt, voire officialisé leur volonté de se déclarer candidat à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.

Les candidats officiels

Début février 2015, trois pays sont officiellement candidats à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 : l'Allemagne, les États-Unis et l'Italie.

En **Allemagne**, à l'initiative de leurs Sénats respectifs, les villes de Hambourg et Berlin se sont montrées intéressées par une candidature aux Jeux de 2024. En mai 2014, le Comité national olympique allemand (DOSB) leur a adressé un questionnaire détaillé, comprenant 13 questions, pour obtenir des précisions et des éléments de comparaison relatifs à la faisabilité technique, à l'héritage éventuel ou encore à l'adhésion politique et populaire au projet. Hambourg et Berlin ont publié leurs réponses le 31 août 2014.

Après les avoir étudiées, le DOSB a indiqué, le 28 octobre 2014, que l'Allemagne présenterait une candidature aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. Il se prononcera officiellement sur la ville candidate le 21 mars 2015 lors d'une assemblée générale extraordinaire.

Aux **États-Unis**, le processus de candidature aux Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 a été initié par le comité national olympique américain (USOC) le 19 février 2013, par un courrier envoyé

²⁸ Source *Insidethegames* : <http://www.insidethegames.biz/olympics/summer-olympics/2012/1016677-exclusive-a-long-haul-for-uncertain>

aux 36 villes ayant manifesté leur intérêt pour l'organisation des Jeux. En juin 2014, l'USOC a établi une pré-sélection de quatre villes : San Francisco, Washington D.C., Los Angeles et Boston.

A l'issue d'une primaire, l'USOC a annoncé, le 8 janvier 2015, avoir retenu la candidature de Boston.

Une commission spéciale, nommée par un acte législatif et approuvée par le Gouverneur de l'État, a rendu une première étude de faisabilité le 27 février 2014. « Boston 2024 » dispose déjà d'un comité de candidature.

Enfin, en **Italie**, le président du Conseil Matteo Renzi a officiellement annoncé, le 15 décembre 2015, que Rome serait candidate à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. Un comité de candidature, présidé par Luca di Montezemolo, est actuellement en cours de constitution²⁹.

Outre ces trois candidats déclarés, **l'Afrique du Sud, l'Azerbaïdjan, la Hongrie, le Qatar et la Turquie** font partie des candidats potentiels à l'organisation des Jeux de 2024.

Une forte concurrence, mais une France sportive riche de nombreux atouts

Alors que plusieurs concurrents de premier plan seront certainement candidats à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, la France a également de nombreux atouts à faire valoir.

Une expérience reconnue en matière d'organisation de grands événements sportifs

La France accueille régulièrement les plus grands événements sportifs et organise tous les ans des manifestations sportives particulièrement prestigieuses, comme le Tour de France, diffusé dans 190 pays, Roland Garros, le Tournoi international de judo de Paris ou encore l'Evian Championship de golf.

Depuis la formidable réussite populaire et organisationnelle de la Coupe du monde de football 1998, d'autres organisations ont permis à la France de devenir un pays référence dans le domaine des grands événements sportifs.

Ainsi, depuis 2000, la France a accueilli une trentaine de championnats du monde ou d'Europe dans des disciplines olympiques d'été.

Pour la période 2015-2017, qui correspond au processus de candidature à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, la France accueillera de nombreux grands événements sportifs, notamment 8 championnats du monde ou d'Europe de sports olympiques, qui seront autant d'occasions de promouvoir le sport français à l'international et pourraient contribuer à soutenir une éventuelle candidature.

Ce nombre est susceptible d'évoluer dans la mesure où la France peut encore obtenir l'organisation d'autres événements sportifs.

Une présence française dans les instances sportives internationales

Avec Jean-Claude Killy, membre honoraire, Guy Drut et Tony Estanguet, la France compte actuellement trois membres du CIO. Cette situation place la France dans la moyenne haute du nombre de membres du CIO par pays.

²⁹ Source Foxsports : <http://www.foxsports.com/olympics/story/coni-rome-2024-bid-committee-to-be-named-by-end-of-month-011315>

Une enquête du département des relations internationales du CNOSF réalisée en 2010 auprès de ses membres avait permis de recenser environ 550 français élus ou nommés dans les instances sportives internationales.

Au plus haut niveau, vingt-trois Français sont aujourd'hui membres de bureaux exécutifs de fédérations internationales olympiques d'été et parmi eux, deux sont présidents, cinq secrétaires généraux et sept vice-présidents.

Dans un environnement international particulièrement concurrentiel, la mise en réseau et l'animation des nombreux Français engagés dans le sport international pourront constituer un atout particulièrement fort.

CALENDRIER DU PROCESSUS DE CANDIDATURE À L'ORGANISATION DES JEUX 2024 :

PROCÉDURE D'ACCEPTATION DES CANDIDATURES :

15 SEPTEMBRE 2015

Signature du document "Procédure d'acceptation des candidatures".

7-9 OCTOBRE 2015

Séminaire d'information du CIO pour les villes requérantes.

8 JANVIER 2016

Remise des dossiers de demande de candidature et des lettres de garantie au CIO.

MARS 2016

Réunion du CIO pour évaluer les demandes de candidature (video conférence avec les villes requérantes).

AVRIL/MAI 2016

Commission exécutive du CIO pour sélectionner les villes candidates.

PROCÉDURE DE CANDIDATURE :

MAI 2016

Envoi du dossier de ville candidate aux villes retenues.

5-21 AOÛT 2016

Participation des villes candidates au programme des observateurs durant les Jeux Olympiques de Rio 2016.

NOVEMBRE/DÉCEMBRE 2016

Participation des villes candidates au séminaire de débriefing des Jeux de Rio à Tokyo.

JANVIER 2017

Remise des dossiers de candidature et des lettres de garantie au CIO.

FÉVRIER/MARS 2017

Visite de la commission d'évaluation du CIO.

JUIN 2017

Publication du rapport de la commission d'évaluation du CIO.

ÉTÉ 2017

Présentation des villes candidates lors de la session du CIO, présentation du rapport de la commission d'évaluation par le président de cette commission et élection de la ville hôte des Jeux 2024.

